

## Chronique du 30 novembre 2015

Ce conseil avait un ordre du jour assez touffu. Pour autant, une grande partie des sujets relevait de la simple formalité. En l'occurrence, les points suivants ne posaient pas problème :

- **Point n°2 et 3** : S'agissant de l'Aouach, il y avait deux points à voir.  
D'abord avaliser la participation, via un fonds de concours, du Muretain Agglo dans la réfection de la Chapelle de l'Aouach dans le cadre d'une opération patrimoniale. La communauté d'agglo a validé une participation de 25 216 € pour laquelle le conseil devait se prononcer. Ensuite voter un avenant à des travaux supplémentaires pour l'accès aux personnes à mobilité réduite (11 000 € HT). Nous avons voté Pour à chaque fois, en toute logique.
- **Point n°4** : Suite au conseil municipal du 15/10 où nous étions informés du projet de « désherbage » (retrait des livres anciens ou non pertinents) et des changements d'horaires de la bibliothèque, il était demandé au conseil de se prononcer. En l'occurrence, 236 livres ont été retirés et proposés à la vente au profit du Téléthon. Nous avons voté Pour.
- **Point n°5** : C'est un point purement juridique concernant la taxe d'aménagement. La délibération du conseil municipal du 16 novembre 2011 l'avait instituée pour Le Fauga et ne l'avait pas correctement établie. Il fallait donc refaire une nouvelle délibération prévoyant la reconduction de cette dernière d'année en année selon les mêmes termes. La Préfecture a pointé cette carence par courrier du 29 octobre 2015. Nous avons voté Pour (régularisation d'une situation de droit).
- **Point n°6** : Il était proposé de voter la création d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe pour la commune. Techniquement, c'est pour permettre la promotion sur place d'un rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, donc de gratifier un agent en place de la commune dans son évolution normale de carrière. Rien d'anormal, ni d'insupportable sur le plan budgétaire. De toute façon, sauf exception, les carrières des fonctionnaires territoriaux sont amenées à évoluer régulièrement. Nous avons voté Pour.
- **Point n°7** : Changement de tarif de la salle des fêtes : nous devons approuver ce changement en validant le nouveau règlement intérieur de la salle. Les tarifs étant inchangés depuis 20 ans, rien de choquant à ce qu'ils évoluent. Pour autant, nous n'avons pas eu la présentation dudit règlement. Les tarifs ont été expliqués et sont tout à fait corrects. Nous apprécions la gratuité aux associations. Dans l'esprit, nous votons Pour.
- **Point n°8** : Dans la droite lignée de l'évolution des tarifs de la salle des fêtes, la benne de collecte des déchets verts prêtée gracieusement aux Faugatiens jusqu'à présent, sera désormais facturée 15 €. Ce coût relève de deux logiques. La 1<sup>ère</sup>, la recherche de ressources, même modiques, pour la municipalité qui en manque en période de baisse des dotations de l'Etat. La 2<sup>ème</sup>, faire toucher du doigt aux demandeurs le « coût » des services puisque comme tout service gratuit, il donnait manifestement lieu à des abus (disproportion par rapport aux besoins par exemple). Sur le principe, nous sommes parfaitement pour cette mesure. Il faudra toutefois être vigilant sur la dérive que cela pourrait entraîner. Nous avons par exemple noté parfois des feux de végétaux sur la commune. Cette décision ne devra pas donner lieu à des dépôts sauvages. Le maire a rappelé le maintien par la commune, malgré l'adhésion au Muretain Agglo, d'un point vert. Dès lors toutes les conditions sont réunies pour que les Faugatiens évacuent leurs déchets dans les meilleures dispositions. Nous avons donc voté Pour.
- **Point n°9** : Il était proposé d'adhérer à un groupement de commande pour le marché du gaz par le biais de la Communauté d'Agglo. Concrètement, l'achat groupé de gaz par le regroupement de communes permet des économies grâce au volume de commande. Cela ne change rien en matière d'obligation pour les Faugatiens mais dans la traduction immédiate en matière de budget, cette adhésion serait susceptible de faire passer le prix de la consommation de gaz du groupe scolaire de 40 € à 33 € le mégawatt. Nous avons voté Pour.
- Et justement, le point 10 traite du changement de chauffage pour le groupe scolaire. Nous savions qu'il y avait eu plusieurs interventions régulièrement ces derniers mois pour pousser la chaudière, vieille de 1982, jusqu'au bout de ses possibilités. Le maire a proposé le fournisseur C2P (de Poucharramet) avec un devis d'un montant de 15 000 € HT. Nous ne sommes pas partie prenante de l'étude des devis mais nous avons voté Pour, dans le principe.

Après les points sans souci, voici les points qui ont « démangé » un peu plus :

- **Point n°11** : la présentation du schéma départemental de coopération intercommunale ; il fallait voter pour donner un avis sur le schéma présenté par la Préfecture. Mais ce schéma n'était pas joint aux délibérations. Nous avons posé la question et a priori il devait être disponible en mairie. Ne l'ayant pas consulté, même si la synthèse effectuée pour la présentation de la délibération était tout à fait convaincante, nous nous sommes abstenus.
- **Point n°12** : Un grand classique ! Il s'agissait d'autoriser une prise en charge des dépenses de 2016 à hauteur de 25% des dépenses de 2015, le tout en section investissement. Dans la mesure où le budget est voté tardivement, il faut autoriser les dépenses dont le montant est calculé en fonction des dépenses habituelles et du temps à prévoir avant validation du budget final 2016. Parce que cette délibération est nécessaire, nous ne sommes pas contre. Mais parce qu'elle touche au budget pour lequel notre avis n'est pas entendu, nous nous sommes abstenus.
- **Point n°13** : Il s'agissait d'entériner une correction d'écriture du budget sans aucune précision dans la convocation ou les éléments de synthèse. Sur ce point du budget, nous avons voté Contre, par principe.

Enfin dans les questions diverses :

- Le maire a indiqué que le rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération du Muretain était consultable à l'accueil de la mairie.
- M. MAILHE avait adressé au maire un message proposant de planter un arbre dans le cadre de la COP 21 (initiative à l'origine suggérée par une Faugatienne). Le maire a répondu que le projet avait été anticipé, que l'évènement était important pour l'avenir de notre planète, et que l'inspecteur d'Académie avait demandé aux enseignants de consulter les mairies pour planter un arbre ou mettre en valeur une action déjà réalisée. Les enseignants devaient effectuer un travail pédagogique avec les élèves.

De fait, il a indiqué que 4 arbres avaient été plantés par la commune et qu'un panneau pouvait être placé devant un arbre, la commune n'ayant pas la place d'en planter un nouveau.

Il a précisé aussi que la commune avait décidé avec les écoles de retenir dans le cadre de la COP 21 l'arbre planté l'an dernier (marronnier qui a remplacé l'ancien) sur la place du village et qu'une cérémonie serait prévue ultérieurement.

Bien à vous : Nadine Dasque, Michèle Chauvot, Cyrille Mailhé.